

BCT 500 rappelle Pâté de campagne à l'ancienne 2T



- Noms des modèles ou références concernés : **Barquettes Pâté de campagne à l'ancienne 2T**
- Marque : **Salaïson de la Haute Ardèche**
- Lot T21207 Date limite de consommation **25/08/2021**
- Lot T21208 Date limite de consommation **26/08/2021**
- Conditionnements : **Barquette plastique**
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/07/2021 au 20/08/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 07 204 003 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Magasins Fresh de : Montbrison, Istres, Draguignan, Briançon, Manosque, Gargas, Etoile-sur-Rhône**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence possible de listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 4 septembre 2021**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Il est recommandé de détruire les produits ou de les rapporter au point de vente pour remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre